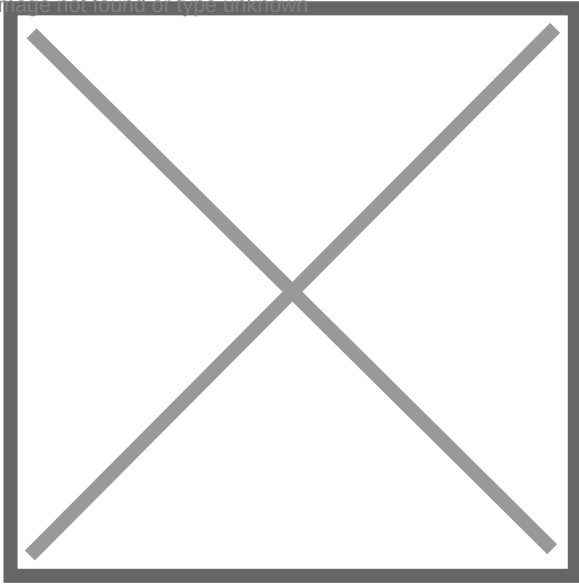


Image not found or type unknown



Rtt en cas de licenciement

Par **anaiscanal_old**, le **24/07/2007 à 20:29**

licenciée pour inaptitude, il me restait 11 jours de RTT à prendre.
Je voudrais savoir si j'ai le droit d'en demander le paiement puisque je n'ai jamais repris le travail, et n'ai donc jamais pu "récupérer".
D'autre part, depuis 11 mois que j'étais en arrêt d'accident du travail, les RTT que je cumule systématiquement habituellement ont-ils cours ? Si oui, puis-je réclamer le paiement ?
merci d'avance.